



RESIDENCE DU PARC * 11 RUE GRAMMONT * 38230 PONT DE CHERUY

La Résidence du Parc est un établissement reconnu comme foyer logement. Sa construction en 1983, la place au cœur de la ville, à proximité des commerces et services, mais également en bordure du Parc Grammont, avec un accès privilégié dans cet espace naturel.

Le foyer logement constitue une formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, pour les personnes autonomes ayant besoin d'un cadre sécurisant, en toute indépendance. Ils peuvent bénéficier de nombreux services:

- **Salle de restaurant**
(repas de midi servi du lundi au samedi)
- **Salon indépendant et d'animation**
- **Bibliothèque**
- **Salle climatisée**
- *Par ailleurs grâce à une subvention de la CARSAT l'ensemble du mobilier a été modernisé afin de donner un souffle nouveau à la Résidence*



LES LOGEMENTS :

Confort et sécurité pour une vie sereine

La résidence compte 56 appartements individuels, dont 47 de type F1Bis, 7 types F1 et 2 types F2, chacun équipé d'une alarme pouvant être actionné à tout moment. Les appartements de type F1Bis et F2 peuvent accueillir les couples. Les résidents ont un statut de locataire, une convention est signée avec le président du CCAS et le locataire à son arrivée.

Les différents niveaux sont desservis par ascenseurs, les logements comprennent :

Un hall d'entrée

Une cuisine (équipée de plaques électriques)

Une pièce commune salon/chambre

Une salle de bain et WC

Les logements de types F2 ont une chambre individuelle

IL FAUT RETENIR :

Un foyer logement permet aux locataires :

De vivre dans leurs meubles

De recevoir leurs familles et amis

De sortir aux heures qui leur conviennent

De partir en vacances

Une nouvelle façon de vivre sa retraite

Le concept de « foyer logement » vise à offrir un logement confortable, des services de qualité et la sécurité, il permet à la personne accueillie de conduire sa vie individuellement au sein d'une collectivité, tout en bénéficiant des services et des réseaux qui contribuent au maintien à domicile. Les résidents conservent la liberté de choisir leur médecin, leur infirmière, une liste de services d'aides à domicile est à disposition à l'accueil de la résidence.

Animations :

Les animations sont nombreuses et variées, elles sont organisées par le CCAS et l'Association des Résidents.

fêtes, anniversaires, repas à thème, jeux de société, activités artistiques, chorale.....

